



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet [www.smmar.fr](http://www.smmar.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Suite à la vigilance météo « rouge » du 12 février 2026, le Comité Syndical prévu à cette date a été annulé ; le budget du SMMAR a été voté le 5 mars 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 8 janvier 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des conseils départementaux, de la Région, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Pour le SMMAR :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des participations versées des membres, les atténuations de charges et aux diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 228 003.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, la location et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées...

Les rémunérations des agents correspondent à 52.17 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 4 228 003.00 euros.

Les agents du SMMAR EPTB Aude :

1. apportent une assistance auprès des structures adhérentes (dont syndicats de rivières adhérents) notamment pour mettre en œuvre les opérations d'études et travaux définies dans les programmes contractualisés (CBV et du PAPI). Ils assurent également le suivi réglementaire des ouvrages GEMAPI propriété des syndicats adhérents en lien avec leurs personnels dédiés le cas échéant.

A noter que concernant ces techniciens et ingénieurs apportant un appui aux projets portés par les syndicats, il s'agit d'un appui comme précisé dans l'article L. 213-12 du code de l'environnement qui définit le rôle et les missions de l'EPTB. Il ne s'agit donc pas de mise à disposition. En effet, selon l'article Article L512-7 du code Général de la Fonction publique : « la mise à disposition ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un accord du fonctionnaire, prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil et doit donner lieu à remboursement ».

2. assurent le suivi et la gestion de crise (inondation, étiage) sur l'ensemble du bassin versant notamment à travers un astreinte 365 j/an et la maîtrise d'outils dédiés (Service D'Avertissement Local-SDAL, mise en place et suivi stations de mesures sur l'ensemble du bassin versant, SHYVAA, organisation d'exercices...).
3. mettent en œuvre un plan d'actions mutualisées pour le compte de l'ensemble des membres à l'échelle du bassin versant en faveur de la GEMAPI et de la gestion de la ressource en eau, en portant notamment une assistance auprès des communes et intercommunalité pour l'élaboration et l'actualisation des PCS et PICS ou encore en assurant la pose des repères de

crues. Dans ce cadre, une communication globale GEMAPI est développée à l'échelle du bassin versant tout comme le déploiement d'actions de sensibilisation notamment auprès du jeune et du grand public. Enfin, l'animation d'actions génériques (observatoire, plan de gestion stratégique des zones humides, PGRE/PTGE, Aud'Alabri, SAGE existants et SAGE Aude) reste une priorité et une compétence essentielle de l'EPTB AUDE.

4. Développent des fonctions supports pour assurer le bon déroulement des actions du SMMAR et de ses syndicats de rivières adhérents. Dans ce cadre, ils assurent notamment l'interface avec les co-financeurs (services de l'Etat, de la Région, des Départements, AERMC) pour la centralisation des dossiers de demandes de subventions, le pilotage de l'instance de programmation financière (GEMAPI) ainsi que le déploiement de l'outil STYX. Ils assurent également l'assistance en matière de commande publique, portage de marchés groupés, le suivi cartographique (SIG) de l'ensemble des projets des syndicats, la sécurisation informatique des données, la mise en place de serveur pour la gestion des données du SMMAR et des syndicats adhérents. Sont également concernés des agents permettant la définition de stratégies spécialisées à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (stratégie foncière...) ou encore l'intégration de la GEMAPI dans la planification et les démarches d'urbanisme des EPCI.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions
<b>011 - Charges à caractère général (hors PPI)</b>	<b>338 979.00 €</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	74 000.00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS (hors PPI)	181 529.00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS (Hors PPI)	82 550.00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	900.00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 206 088.00 €</b>
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 191 088.00 €
et astreinte c/64118	15 000.00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>150 403.00 €</b>
c/ Adhésions	11 873.00 €
c/ Informatique	63 746.24 €
c/ Elus	30 662.00 €
c/ COS	44 121.76 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>25 000.00 €</b>
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>51 380.00 €</b>
dép. Plan d'Actions - études Fonct	1 246 761.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 018 611.00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>209 392.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 228 003.00 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>382 200.00 €</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>3 686 837.58 €</b>
c/ Rec. Plan actions	1 051 513.00 €
c/ Rec. Personnel	875 324.58 €
c/ Contribution forfaitaire Synd.	770 000.00 €
c/ Participation statutaire Synd.	495 000.00 €
c/ Participation statutaire CD11	495 000.00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>3.00 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>67 059.42 €</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 136 100.00 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>91 903.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 228 003.00 €</b>

c) la participation des membres

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque



syndicat de bassin.

- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2026, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 265 000 € soit une cotisation identique au budget 2025.

La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €.

### Clé de répartition des charges 2026 - Cours d'eau non domaniaux du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

Maj fichier du 04/12/2025

Impression le 15-janv.-26



Représentation statutaire des membres		Département 11 : 50%		Syndicats : 50%									
Représentation spécifique des membres		Département 11 : 0%		Syndicats : 100%									
N°	Syndicat Nom	Critère 1 Population (DGF n-1) Base communale 15.00%		Critère 2 Superficie (km²) Base communale 15.00%		Critère 3 Potentiel fiscal Base EPCI 70.00%		Cotisation statutaire 990 000.00 €		participation spécifique 770 000.00 €		Contribution totale 1 760 000.00 €	
		%	nb Hbts	%	ha	%	€		€		€	Arrondie	%
0	Département 11	/	/	/	/	/	/	50%	495 000.00 €	0%	0.00 €	495 000.00 €	28.125%
1	Fresquel	19.391%	91 085	15.715%	92 492.55	15.428%	23 995 070	8.033%	79 523.18 €	16.065%	123 702.72 €	203 225.89 €	11.547%
2	Haute Vallée	15.933%	74 825	30.361%	178 690.22	15.837%	24 631 840	9.015%	89 248.66 €	18.030%	138 831.24 €	228 079.90 €	12.959%
3	Aude centre	16.588%	77 601	20.265%	119 266.14	21.329%	33 173 897	10.229%	101 268.84 €	20.458%	157 526.30 €	258 798.14 €	14.704%
4	Orbieu-Jourres	9.606%	45 123	15.396%	90 611.69	12.761%	19 847 918	6.342%	62 783.14 €	12.683%	97 682.67 €	160 445.81 €	9.116%
5	Delta de l'Aude	28.243%	132 637	9.566%	56 302.45	21.511%	33 456 549	10.365%	102 608.73 €	20.729%	159 613.58 €	262 222.32 €	14.899%
6	Berre & Rieu	5.146%	24 186	6.540%	38 493.40	9.466%	14 723 366	4.190%	41 478.16 €	8.379%	64 521.58 €	105 999.74 €	6.023%
7	Corbières maritimes	5.092%	23 914	2.157%	12 694.00	3.667%	5 703 746	1.827%	18 089.30 €	3.654%	28 138.61 €	46 228.20 €	2.627%
8	membres	100.000%	489 631	100.000%	588 553	100.000%	155 532 387	100.000%	990 000.000 €	100.000%	770 000.000 €	1 760 000.00 €	100.000%

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

Une participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire, pour :

- la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,
- la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget du syndicat regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions
20 - Immobilisations incorporelles hors plans d'actions	6 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles hors plans d'actions :	160 670.00 €
Dépenses PLAN D' ACTIONS – investissement	220 147.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>386 817 €</b>
Total dépenses d'ordre	91 903.00 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>478 720.00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	240 766.23 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	38 247.00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	75 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
Recettes PLAN D' ACTIONS - investissement	120 240.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	515.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>474 768.23 €</b>
Total recettes d'ordre	209 392.00 €
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>684 160.23 €</b>

Le budget a été voté en sur-équilibre sur la section d'investissement.

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Développement de l'Observatoire Sign'Eau
- Développement de nouveaux outils « gestion de crise »
- La pose de repères de crue
- Extension du Système d'Avertissement Local (SDAL)
- Mise en place d'un Système d'Alerte Local (SDAL) pour le ruissellement sur tout le territoire

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Europe : 30 000€
- de l'Etat : 41 245 €
- de la Région : 34 435 €
- des Départements de l'Aude : 14 560 €

e) Les dépenses-recettes pour compte de tiers

Suite à la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le linéaire du fleuve Aude dans sa partie domaniale, pour le compte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI) territorialement concernés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Suite à la création d'un Budget annexe « fleuve Aude » au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Suite à la délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le linéaire du fleuve Aude dans sa partie domaniale liée au linéaire du fleuve Aude au SMMAR EPTB AUDE par Carcassonne Agglomération (délibéré le 12 avril 2024).

Il a été régularisé les opérations pour compte de tiers (classe 45) dont la maîtrise d'ouvrage a été assuré en 2025 par le SMMAR sur les opérations suivantes :

- Travaux de protection de la commune de Trebes montant total de l'opération : 2 440 000 € HT
- Etude préalable aux travaux de protection, quartier de Laprade à Carcassonne, montant : 200 000€

<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS réalisées sur 2025</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>Compte 45 -</b>	<b>1 595 860.00 €</b>
Transfert des recettes perçues sur opération Travaux Trèbes	510 600.00 €
Transfert des recettes perçues sur opération Laprade	- €
Transfert de l'emprunt contractualisé	585 600.00 €
<b>Déficit N-1</b>	<b>499 660.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Compte 45 -</b>	<b>1 595 860.00 €</b>
Transfert des dépenses effectuées en 2025 sur opération Trèbes	1 533 223.00 €
Transfert des dépenses effectuées en 2025 sur opération Laprade	62 637.00 €

### III. Le plan d'actions

OPERATIONS	MONTANT OPERATION	PREV. DEPENSES 2026	PREV. RECETTES 2026
<b>AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LEUR PRESERVATION ET CELLE DES POPULATIONS</b>			
		<b>296 284.00 €</b>	<b>211 485.00 €</b>
Mise en place d'indicateur de suivi / Sites de restauration hydromorpho - PHASE 1	170 000.00 €	100 000.00 €	68 000.00 €
Suivi des relations cours d'eau / nappes alluviales - PHASE 1	40 000.00 €	40 000.00 €	14 800.00 €
Etude complémentaire - Fonctionnement du karst de l'Orbieu à l'étiage	66 500.00 €	66 284.00 €	53 200.00 €
Evaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF de Matemale et Puyvalador	60 000.00 €	60 000.00 €	26 900.00 €
Etude Karst Montagne Noire	275 000.00 €	30 000.00 €	41 250.00 €
Plan de gestion DPF	160 000.00 €	0.00 €	7 335.00 €
<b>CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION</b>			
		<b>146 170.00 €</b>	<b>136 083.00 €</b>
Définition d'une stratégie sur les écoulements diffus	110 000.00 €	56 170.00 €	61 083.00 €
Diagnostics de vulnérabilité des bâtis : Aud'alabri (dont étude sur l'accessibilité de l'hôpital de Carcassonne)	300 000.00 €	80 000.00 €	75 000.00 €
Etude ACB des ouvrages suite inondation	10 000.00 €	10 000.00 €	0 €
<b>CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE</b>			
		<b>572 205.00 €</b>	<b>468 965.00 €</b>
Plans Communaux de Sauvegarde - PCS	450 000.00 €	130 000.00 €	76 555.00 €
Plans InterCommunaux de Sauvegarde - PICS	450 000.00 €	239 600.00 €	245 004.00 €
SDAL développement Lauquet	60 000.00 €	13 267.00 €	29 400.00 €
SDAL extension Clamoux, Orbiel, Trapel	30 000.00 €	2 338.00 €	16 250.00 €
SDAL ruissellement	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €
Accompagnement à la veille et alerte du suivi hydrométrique	230 600.00 €	52 000.00 €	29 766.00 €
Suivi hydrométrique 2.0 - part Investissement	264 000.00 €	0.00 €	25 430.00 €
Suivi hydrométrique 2.0 - part investissement (nouveau)	- €	0.00 €	0.00 €
Outils Gestion crise	72 000.00 €	0.00 €	16 560.00 €
Développement des nouveaux outils - post-audit	300 000.00 €	85 000.00 €	30 000.00 €
<b>INTÉGRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
		<b>50 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
Elaboration de support communication d'aide à l'animation des SAGE	50 000.00 €	50 000.00 €	35 000.00 €
<b>CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
		<b>220 000.00 €</b>	<b>202 802.00 €</b>
Evaluation de la gestion quantitative en vue d'un PTGE	600 000.00 €	220 000.00 €	202 802.00 €

**PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS****177 809.00 €****111 220.00 €**

		<b>177 809.00 €</b>	<b>111 220.00 €</b>
Communication et sensibilisation GEMA et PI	214 500.00 €	95 000.00 €	79 220.00 €
Création d'un Observatoire de l'eau : Sign'Eau	132 000.00 €	62 809.00 €	32 000.00 €
Observatoire Sign'Eau - phase 2	150 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
Reperes de crues - Mémoire du risque	- €	10 000.00 €	0.00 €

**IV. Etat de la dette**

Il n'y a pas d'emprunt en cours sur le budget principal.

## V. Effectif de la collectivité

	Poste	Grade	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification
Emploi fonctionnel	Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	DGS	Attaché Hors Classe	1	0	1	0
	Directrice Ressources et Moyens	Attaché Hors Classe	0	0	1	1
	Directrice Ressources et Moyens	Attaché Principal	1	1	0	0
	Directrice adjointe/Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1
	Gestionnaire RH	Redacteur Territorial	1	1	1	1
	Collaborateur RH	Adjoint administratif	1	0,5	1	0,5
	Assistante de Direction et Gestionnaire comptable	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	1
	Secrétaire des Directions Techniques	Adjoint Administratif	1	1	1	1
	Secrétaire administrative et comptable	Adjoint Administratif	1	0	1	0
	Responsable des marchés publics	Rédacteur principal 1ere classe	1	1	1	1
Chargée de Communication	Rédacteur Contractuel	1	1	1	1	
Total Filière Administrative			11	8,5	11	8,5

**FILIERE TECHNIQUE**

Poste	Grade	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification
Directrice GEMAPI	Ingénieur Hors classe	1	1	1	1
Directeur GEMAPI Adjoint	Ingénieur principal	0,5	0,5	1	1
Directeur Ressource en Eau	Ingénieur principal Contractuel	0,5	0,5	0,5	0,5
Animateur Ressource en Eau	Ingénieur Principal Contractuel	0,5	0,5	0,5	0,5
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Chef de projets Fresquel	Ingénieur Principal	0,5	0,5	0	0
Chef de projets HVA	Ingénieur	1	1	1	1
Chef de projets Fresquel Haute Vallée	B	0	0	1	0
Chef de projets Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1
Chef de projets Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1
Animateur SAGE Fresquel/GEMA	A / B	0	0	1	0
Animateur SAGE BVA/Aménagement	A / B	0	0	1	0
Animateur SAGE HVA/Gestion quantitative	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Chargé(e) de promotion GEMAPI et Sensibilisation	A / B	1	0	1	0
Responsable Ouvrages	A	1	0	1	0
Chef de projets PI Est Audois	Technicien Principal 1ere classe	1	1	1	1
Directeur Adjoint DSRE/Animateur SAGE Aude et cotiers Audois	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Chargé de Missions Hydromorphologie	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Technicien Ouvrages	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières Orbieu jourres	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Principal 2ème cl Titulaire	1	1	1	1
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Responsable informatique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
Informaticien	Apprenti	1	0	1	0
<b>Total Filière Technique</b>		<b>28</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL EFFECTIF</b>		<b>39</b>	<b>33,5</b>	<b>42</b>	<b>33,5</b>